



(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt : **92401012.7**

(51) Int. Cl.⁵ : **B65D 47/22, B65D 83/00,
B67D 1/00, A47G 19/22**

(22) Date de dépôt : **10.04.92**

(30) Priorité : **17.04.91 FR 9104708
17.04.91 FR 9104709**

(71) Demandeur : **Estibal, Corinne
12, Esplanade Compans-Caffarelli
F-31000 Toulouse (FR)**

(43) Date de publication de la demande :
21.10.92 Bulletin 92/43

(72) Inventeur : **Estibal, Corinne
12, Esplanade Compans-Caffarelli
F-31000 Toulouse (FR)**

(84) Etats contractants désignés :
DE ES GB IT NL

(74) Mandataire : **Peusset, Jacques et al
Cabinet Peusset 68, rue d'Hauteville
F-75010 Paris (FR)**

(88) Date de publication différée de rapport de recherche : **10.02.93 Bulletin 93/06**

(54) **Tasse fermée munie d'un bec susceptible d'être pris en bouche par un utilisateur et meuble combiné pour sa manipulation.**

(57) L'invention concerne une tasse (1), qui est munie d'un bec (5) souple qui contient un conduit (15) muni au niveau de son extrémité d'une valve (16) souple s'ouvrant par pincement du bec. Lors de l'utilisation le conduit (15) est en communication avec un récipient (7) qui contient la boisson. La paroi du récipient (7) présente par sa matière constitutive et/ou son arrangement structurel, une élasticité telle qu'elle s'expande lorsqu'on injecte dans le récipient (7) un liquide, et exerce sur ce liquide, une pression tendant à expulser le liquide du récipient (7). L'invention concerne aussi un meuble pour la manipulation de ladite tasse (1) comportant au moins une zone de remplissage et une zone de lavage.

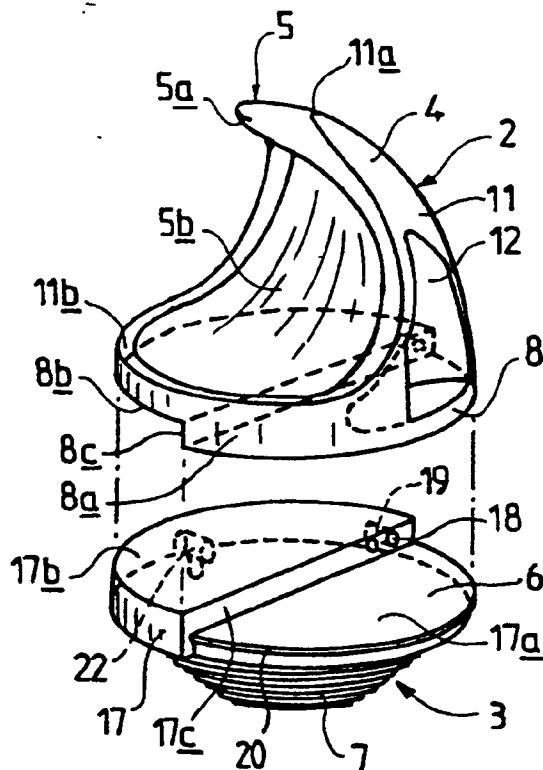


FIG.1



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 92 40 1012

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	
Y	EP-A-0 326 743 (P. COY) * Colonne 3, ligne 19 - colonne 6, ligne 15; figures 1-4 *	1	B 65 D 47/22 B 65 D 83/00 B 67 D 1/00 A 47 G 19/22
A	---	4-6,10	
Y	US-A-4 875 508 (R. BURKE) * Colonne 3, ligne 11 - colonne 4, ligne 56; figures 1-7 *	1	
A	---	3	
A	FR-A-2 024 656 (P.A. LATHAM) * Page 4, ligne 15 - page 6, ligne 14; figures 1-3 *	1,3	
A	WO-A-8 706 457 (GONOMI DESIGN GRUPPEN AB) * Page 2, ligne 31 - page 5, ligne 9; figures 1-3 *	7	

			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
			A 47 G B 65 D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur	
LA HAYE	31-07-1992	ELSWORTH D.S.	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul	T : théorie ou principe à la base de l'invention		
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie	E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date		
A : arrière-plan technologique	D : cité dans la demande		
O : divulgation non-écrite	L : cité pour d'autres raisons		
P : document intercalaire	& : membre de la même famille, document correspondant		



Office européen
des brevets

REVENDICATIONS DONNANT LIEU AU PAIEMENT DE TAXES

La présente demande de brevet européen comportait lors de son dépôt plus de dix revendications.

- Toutes les taxes de revendication ayant été acquittées dans les délais prescrits, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour toutes les revendications.
- Une partie seulement des taxes de revendication ayant été acquittée dans les délais prescrits, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les dix premières revendications ainsi que pour celles pour lesquelles les taxes de revendication ont été acquittées.
à savoir les revendications:
- Aucune taxe de revendication n'ayant été acquittée dans les délais prescrits, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les dix premières revendications.

ABSENCE D'UNITE D'INVENTION

La division de la recherche estime que la présente demande de brevet européen ne satisfait pas à l'exigence relative à l'unité d'invention et concerne plusieurs inventions ou pluralités d'inventions,
à savoir:

voir feuille -b-

- Toutes les nouvelles taxes de recherche ayant été acquittées dans les délais impartis, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour toutes les revendications.
- Une partie seulement des nouvelles taxes de recherche ayant été acquittée dans les délais impartis, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les parties de la demande de brevet européen qui se rapportent aux inventions pour lesquelles les taxes de recherche ont été acquittées
à savoir les revendications:
- Aucune nouvelle taxe de recherche n'ayant été acquittée dans les délais impartis, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les parties de la demande de brevet européen qui se rapportent à l'invention mentionnée en premier lieu dans les revendications.

à savoir les revendications: 1-14



Office européen
des brevets

EP 92 40 1012 -B-

ABSENCE D'UNITE D'INVENTION A PRIORI

La division de la recherche estime que la présente demande de brevet européen ne satisfait pas à l'exigence relative à l'unité d'invention et concerne plusieurs inventions ou pluralités d'inventions,
à savoir:

1. Revendications 1-14: Tasse fermée munie d'un bec susceptible d'être pris en bouche par un utilisateur.
2. Revendications 15-25: Meuble combiné permettant d'effectuer différentes opérations relatives à une tasse.